



**PRÉFÈTE
DU LOT**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction Départementale
des Territoires du Lot

Cahors le 14 octobre 2024

Appel à candidature pour le recrutement de lieutenants de louveterie pour les circonscriptions de Puy-l'Évêque, Latronquière, Lacapelle-Marival, Martel et Sousceyrac-en-Quercy dans le département du Lot

Les lieutenants de louveterie sont des agents de l'État entièrement bénévoles et assermentés pour cette fonction. Ils sont nommés sur une circonscription (le Lot en compte actuellement 27) par la préfète pour décantonner ou réguler des spécimens de la faune sauvage ou d'animaux domestiques responsables de dégâts ou de menaces pour la sécurité et la santé publiques. Ils peuvent être sollicités pour participer à des opérations concernant le loup.

Les lieutenants de louveterie sont aussi des conseillers techniques de l'administration sur la gestion de la faune sauvage.

Les circonscriptions à pourvoir sont : - **Puy-l'Évêque**
- **Latronquière (suppléant)**
- **Lacapelle-Marival**
- **Martel**
- **Sousceyrac-en-Quercy**

Ce recrutement s'opère pour l'année 2025. La nomination sera effective pour une période de 5 ans.

Peuvent se porter candidates à la fonction de lieutenant de louveterie, les personnes répondant aux critères suivantes :

- être âgée de moins de 75 ans ;
- être de nationalité française ;
- jouir de ses droits civiques ;
- être titulaire d'un permis de chasse depuis au moins cinq ans ;
- résider dans le département du Lot ou un canton limitrophe ;
- justifier d'une aptitude physique compatible avec les fonctions de lieutenant de louveterie ;
- s'engager de la capacité à mobiliser instantanément, soit au moins quatre chiens courants créancés dans la voie du sanglier ou du renard, soit au moins deux chiens de déterrage.

Les candidatures sont à transmettre par courrier postal à :

direction départementale des territoires (service environnement)
Cité administrative – 127 Quai Cavaignac – 46009 Cahors Cedex 9
avant le 15 novembre 2024. (le cachet de la poste faisant foi)

Le formulaire de candidature est disponible via le lien suivant :

<https://www.lot.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement.-risques-naturels-et-technologiques/Chasse-et-faune-sauvage/Louveterie>

Outre ces conditions, les critères de sélection reposent principalement sur la connaissance du terrain, les connaissances cynégétiques et la disponibilité du candidat.

Tout renseignement complémentaire peut être obtenu auprès de l'unité cynégétique de la direction départementale des territoires du Lot au **05 65 23 62 29**.

Les candidats retenus seront visités à leur domicile pour le contrôle de leur chenil et une évaluation des connaissances. Le recrutement sera soumis à l'avis du groupe départemental animé par le directeur départemental des territoires et composé de représentants de la fédération départementale des chasseurs, de l'office français de la biodiversité et des professions agricole et forestière.